

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 27 (1930)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

N° 10

OCTOBRE 1930

SOMMAIRE. — Conseils aux débutants pour octobre, par SCHUMACHER. — Les yeux de l'abeille (suite et fin), par APIPHILE. — Quelle est la meilleure abeille pour la Suisse romande ? (suite), par Aug. LASSUEUR. — Une ère nouvelle avec des idées nouvelles (suite et fin), par J. GIGON. — Nouvelles observations sur l'apiculture en ruches éclairées, par A.-N. BRUGHANENKO. — La marque de la Romande et un nouvel organe de vente du miel romand, par L. H.-W. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — A propos de guêpes, par C. AUBERSON. — Rendez à César... par B. BÉGUIN et J. MAGNENAT. — Abeilles et confitures, par E. FARRON. — Assemblée de Lucerne, par C. THIÉBAUD. — Nouvelles des sections. — Bibliographie.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, $\frac{1}{2}$ page Fr. 25.—, $\frac{1}{4}$ page Fr. 12.50, $\frac{1}{8}$ page Fr. 7.50, $\frac{1}{16}$ page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les **annonces** s'adresser **exclusivement** à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98

AVIS

Les sociétaires de toutes les sections de la « Romande » sont instamment priés de faire parvenir au président ou au caissier de leur section tout changement d'adresse (en même temps qu'à l'administrateur du *Bulletin*).

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR OCTOBRE

Nous vous invitons à lire dans les nouvelles des Sections, sous titre « Montagnes neuchâteloises » quelques mots au sujet d'une visite faite dans un rucher. Ces quelques mots contiennent beaucoup de choses à retenir, il est évidemment trop tard cette année pour faire ce qu'ils disent et répètent, mais si vous le retenez, ce sera autant d'acquis pour l'an prochain.

Octobre, les sonnaillles harmonieuses dans nos campagnes, les tableaux pleins de ce charme spécial à ce mois, l'apparition des colchiques et toute leur mélancolie, les soirées allongées, le calme toujours plus complet au rucher, tout cela dit à l'apiculteur : Fais comme tes abeilles, prépare-toi au travail intérieur.

Avez-vous mis en ordre votre matériel, vos toits sont-ils étanches, vos trous de vol sont-ils réduits en hauteur à 6 millimètres, et en longueur à 15 ou 20 cm. Tout est-il bien assujetti de façon à braver les violents coups de vent ou de bise. J'espère qu'avant tout vous aurez largement pourvu de vivres vos colonies. Si toutefois, pour une grave cause, vous avez été empêché de le faire, procurez-vous alors soit du candi soit des plaques de sucre spéciales que vous mettrez au-dessus des rayons et que vous couvrirez soigneusement et chaudement.

Et dès maintenant préparez la prochaine campagne, soit en vous documentant par la lecture des nombreux ouvrages que vous offre gratuitement notre bibliothèque, soit en préparant à l'atelier, le matériel dont vous aurez besoin.

L'apiculture a ce grand et précieux avantage de développer notre esprit d'observation, d'investigation aussi, mais plus encore et cette année spécialement, l'esprit de persévérance. Nous n'avons pas réussi cette année, oh ! certes nos rentes n'ont pas augmenté, mais par contre, sauf les « lâcheurs », nous avons acquis cette précieuse vertu, la patience. Et le moment viendra bien où, la sélection s'étant faite parmi les apiculteurs, la récompense viendra sous forme de belles récoltes dans de belles années. Il semble parfois que la nature participe au désordre qui règne dans notre monde politique, mais elle a la patience elle aussi pour remettre les choses au point et alors elle offre des compensations merveilleuses à ceux qui ont su garder confiance. Mon cher débutant, soyez de ceux-là et gardez toute votre affection à cette branche si palpitante de votre activité qu'est l'apiculture. Pour vous y aider, faites votre possible pour ranimer la vie dans votre Section. Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver un sentiment de

jalousie, en constatant que chez nos Confédérés, le nombre des membres augmente toutes ces années, alors que dans notre Romande il diminue régulièrement. Et pourtant notre pays vaut le leur et au delà et notre apiculture est bien aussi rentable que chez eux, il nous manque donc quelque chose : l'esprit de corps et d'association. A vous les jeunes débutants de réveiller cet esprit-là et l'hiver qui vient peut vous offrir l'occasion de ranimer la vie dans l'organisme dont vous faites partie. Faites cela et vous aurez bien mérité de votre Section et de la Romande.

Daillens, 24 septembre.

Schumacher.

LES YEUX DE L'ABEILLE

(SUITE ET FIN)

Voir n° 7, page 240.

Si le lecteur a suivi attentivement l'expose que nous avons fait sur l'organe visuel de l'abeille et son fonctionnement, il doit se demander maintenant pourquoi tant de pièces différentes pour concourir au même résultat : quelques ocelles égrénés sur la tête suffiraient : n'y a-t-il pas superfétation anatomique ?

Il semblerait.

Voyons, cependant, pourquoi avons-nous, nous-mêmes, deux yeux ? Un seul ne suffirait-il pas ? En fait, il suffit à bien des gens. Néanmoins, avec les deux organes la vision est plus distincte : les images de chacun se superposent, et, grâce à leur action commune, on saisit non seulement les objets extérieurs, mais leur position relative, leur distance approximative, en un mot, la vue perçoit l'étendue aussi bien que les objets. Pour connaître la superficie d'un terrain ou la hauteur d'un arbre, les géomètres font des triangulations : de même agissent nos deux yeux, instinctivement, approximativement, il est vrai, mais néanmoins réellement, et l'esprit se prononce sur leurs données.

Eh bien, ce que nos organes visuels font assez grossièrement, ceux de l'abeille, plus nombreux, le font avec une précision qu'on pourrait croire mathématique. Lorsque les jeunes abeilles sortent pour la première fois, au jour, elles se balancent longtemps au-devant et autour de la ruche et font ce qu'on appelle la parade ou le soleil d'artifice. Dans quel but ? Pour s'orienter, dit-on, ce qui

veut dire, physiologiquement parlant, recevoir en leurs yeux l'image du paysage ambiant et la graver en leurs cerveaux, pour qu'elle leur serve ensuite de boussole directrice dans leurs voyages. Le monde extérieur, j'entends le monde avoisinant, est si bien peint dans leur mémoire par les multiples yeux à facettes, avec tous ses détails, avec la position relative de chaque objet, en un mot, la triangulation ocellaire si exactement faite, et si vivement remémorée que, retournant au logis, la voyageuse tombe toujours mathématiquement, et comme machinalement, au point voulu. Si les yeux étaient moins nombreux, qui sait si le navire aérien serait si bien dirigé ?

M. Fabre, en plusieurs passages de ses immortelles études sur les *mœurs des insectes*, a bien mis en relief cette faculté extraordinaire que possède l'insecte de retrouver, sans hésiter, le point précis où se trouve son nid, même quand rien ne distingue ce point des avoisinants : « Le Bembex, chargé de gibier, dit-il, s'abat, avec une précision presque mathématique, sur le seuil de sa porte, obstruée de sable et confondue avec le reste de la nappe sablonneuse. Où mon regard et ma mémoire sont en défaut, leur coup d'œil et leur souvenir ont une sûreté qui tient de l'infailible. On dirait qu'il y a dans l'insecte quelque chose de plus subtil que le souvenir simple, une sorte d'intuition des lieux sans analogue en nous, enfin une faculté indéfinissable que je nomme mémoire, faute d'autre expression pour la désigner. L'inconnu ne peut avoir de nom. » *Souvenirs entomologiques*, première série, p. 261.

Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire, pour expliquer le retour au nid des insectes, de recourir à une faculté indéfinissable : à notre avis, l'organisation de l'œil rend suffisamment raison de tout.

Le célèbre entomologiste a institué toutes sortes d'expériences, et recouru à mille ruses pour dérouter les Bembex, ses passionnés amis : il mettait une pierre plate sur leur porte d'entrée, il tapissait cette porte, à cinquante centimètres à la ronde, d'une couche de mousse arrosée d'éther, ou même (honni soit qui risible y pense) d'un mélange d'odorants crottins ; toujours, malgré le changement d'aspect et d'odeurs, l'insecte s'abattait au point exact où se trouvait sa porte d'entrée.

D'après notre manière de voir, ces expériences ne concluent pas à une faculté spéciale. L'insecte se guide d'après la position relative de tous les objets environnants, peints en son cerveau. Pour le dérouter, il faudrait changer l'aspect entier des lieux, à une longue distance, arracher les arbres, niveler le terrain ou le bouleverser de fond en comble. Alors seulement, il serait dérouté ; mais si l'on ne

fait que des modifications accessoires, pareilles à celle que nous venons de dire, la boussole directrice de l'insecte n'est pas troublée, sa triangulation mentale reste intacte, et, trouvant les choses conformes à ses données, il se rend au point précis qu'il cherche, sans faire grande attention aux accessoires transformations du terrain.

Ainsi se comporte l'abeille, si on transporte sa ruche, ne serait-ce qu'à deux pas, pour en mettre une autre à la place ; elle n'aura pas l'idée de passer à côté pour retrouver son vrai chez soi, mais s'obstinera à chercher à l'emplacement accoutumé, où finalement elle s'installera, si elle y trouve une autre famille organisée. Ce n'est donc pas l'odorat qui la guide, car elle sent sa ruche à côté et n'y va pas ¹.

Comme conclusion, il nous sera permis, avec les poètes, d'appeler l'abeille *fille de la lumière*, comme nous l'avons tout à l'heure nommée fille de l'air. S'imprégnant d'atmosphère par les mille et mille ramifications de ses trachées, elle se noie, pour ainsi dire, dans les rayons solaires, par ses grands yeux aux innombrables facettes, avec leurs cordages nerveux semblables à une forêt vierge. « Grisée d'air et de lumière », elle est tout activité, tout joie, tout vie. Lorsque l'air lui fait défaut, elle tombe dans l'assoupissement ou même la mort ; et dès que le soleil baisse sur l'horizon, ou même lorsqu'un nuage assombrit le ciel, elle quitte les champs pour revenir au bercail. Rien donc dans ses yeux ne rappelle la faculté des oiseaux nocturnes, qui poursuivent leur proie dans les ténèbres. Il est vrai que

¹ Il n'a pas été établi de sens d'orientation chez les insectes, pas plus que chez les oiseaux, écrit le Dr F. Buytendijk. De très loin, les abeilles, les bourdons, les guêpes également, reviennent à leurs nids.

Suivant Bethe, ce retour ne peut être provoqué par la vue, parce que, hors de leur ruche, dans leur vol, les abeilles ne se conduisent pas apparemment par la vue. Ainsi les abeilles observées par Bethe à la sortie de la ruche volaient en s'élevant verticalement au-dessus d'un grand platane, et elles persistèrent dans ce vol vertical après que l'arbre fut abattu. Cette observation ne prouve rien. Nous verrons plus tard comment des insectes peuvent acquérir des formations d'habitudes de mouvements.

Une seconde expérience de Bethe est la suivante : on recula la ruche d'un mètre et on vit alors les abeilles qui rentraient des champs se rassembler à la place où se trouvait auparavant le trou de vol. Lentement seulement, en cherchant, elles retrouvèrent leur ruche, Bethe était d'avis que les abeilles ne se laissaient pas diriger par la vue pour retrouver la ruche qui n'était que faiblement déplacée. Mais cet expérimentateur avait oublié que les abeilles pouvaient s'orienter par la vue vers d'autres objets que la ruche, et, comme nous le verrons plus loin, vers des complexes entiers d'objets. Tel est ici le cas. Pas un objet déterminé, notamment la ruche, n'est perçu par l'abeille, mais l'entourage, ce que réalisent, avant de s'envoler, tant les abeilles que les bourdons. Dr F. Buytendijk. *Psychologie des animaux*, pp. 78-79. Payot, éditeur, 106, boulevard St-Germain, Paris.

le travail intérieur de la maison : bâtisses, élevage, transport du miel, n'est pas interrompu pendant la nuit, mais elle se guide alors par le sens du toucher et non par la vue.

De par ailleurs, elle ne possède pas la faculté qu'a, dit-on, l'aigle de regarder le soleil en face. Quand, en hiver, un soleil ardent tombant sur un frais manteau de neige, remplit l'air d'étincelles brillantes, les abeilles qui traversent cet océan de lumière flamboyante sont aveuglées, comme étourdies, perdent le fil directeur de leur vol, et tombent au hasard sur le sol où elles trouvent souvent la mort, engourdis par le froid. Un apiculteur intelligent sait alors les retenir au logis, par le moyen d'une obscurité factice, comme l'indiquent nos manuels d'apiculture.

Apiphile.

Tiré de l'*Apiculture française*.

QUELLE EST LA MEILLEURE ABEILLE POUR LA SUISSE ROMANDE ?

(SUITE)

Abeilles carnioliennes.

Il y a 35 ans, lors de mes débuts en apiculture, je fis venir un essaim directement de Carniole, cette ruche se développa très rapidement, j'en étais enchanté. L'année suivante, même contentement, jusqu'au jour où elle commença à essaimer. Le premier essaim fut ramassé avec plaisir, le deuxième sans enchantement et le troisième avec effroi, car je ne savais plus où le loger et la souche était vide. Voilà le grand défaut des carnioliennes aujourd'hui, comme il y a 35 ans. Actuellement, j'ai dans mon rucher deux reines « pure race » carniolienne, et les deux ont essaimé, seulement je ne suis plus le débutant de 1895 et je ne leur ai pas laissé faire tout ce qu'elles auraient voulu faire. Je vous ai indiqué le défaut qu'elles ont, je veux aussi vous dire leurs qualités. D'abord, à l'état « pures » elles sont d'une douceur exceptionnelle, on peut facilement visiter une ruche, sans employer de la fumée, si on travaille sans brusquerie, il y a bien des chances de n'avoir aucune piqure. Par contre, avec les croisements, on peut observer deux modifications dans leur caractère, d'abord leur tendance à l'essaimage diminue avec chaque croisement ou à chaque génération nouvelle, tandis que leur douceur de caractère se modifie déjà au premier croisement, sans devenir agressives, elles deviennent cependant plus facilement irritables, et comme

elles sont très vigoureuses, il est préférable de ne pas les mettre en colère. Lorsqu'elles sont acclimatées, soit après le deuxième ou troisième croisement, leur défaut et leurs qualités s'étant modifiées, elles ne sont pas plus essaimeuses que d'autres et leur caractère est plus doux que la moyenne des autres abeilles.

En dehors des points que je viens de citer, il reste à leur actif qu'elles sont actives, robustes et prolifiques.

Un apiculteur, ici présent, me disait qu'une année, à Orbe, seules les carnioliennes avaient donné une récolte, elles allaient butiner, alors que les autres ruches n'avaient aucune activité, il en conclut que les carnioliennes pouvaient visiter les champs de fleurs où les autres n'arrivaient pas à récolter.

Je ne me souviens pas des fleurs indiquées, mais M. Huber pourra vous indiquer le nom de ces fleurs que j'ai oublié.

Abeilles italiennes.

Comme caractère, à l'état pure, l'abeille italienne varie beaucoup plus que la carniolienne, certaines colonies sont d'une douceur exceptionnelle, d'autres sont excessivement agressives, toutefois, comme pour la carniolienne, après un ou deux croisements, les douces deviennent un peu méchantes, nerveuses. En général, elles tiennent très bien les cadres, mais n'aiment pas les crins de la brosse. Elles sont très prolifiques, même on leur reproche d'élever trop facilement du couvain en temps de disette. Par contre, elles sont très actives et se défendent avec énergie contre la fausse-teigne et contre les pillardes. Elles sortent facilement aux premiers rayons de soleil, du printemps, et quelquefois cela affaiblit la ruche.

Certaines colonies n'essaient pas, tandis que d'autres essaient presque autant que les carnioliennes. En général, elles ont une tendance à piller les autres ruches. Cette année encore, j'ai dans mon rucher une ruche italienne « pur sang », importée directement du Tessin, ruche extra bonne. Au commencement de juin, alors que toutes mes autres ruches étaient à fond de cale comme nourriture, je constatais que mon italienne avait des provisions, comme je ne lui avais rien donné, je compris où avait passé le sirop que j'avais distribué à mes nuclei.

Il y a une quinzaine d'années, un apiculteur habitant une contrée très chargée en ruches me disait : Moi, je ne travaille qu'avec l'italienne, au printemps et en automne, lorsque mes voisins nourrissent, en quelques jours elles font leurs provisions, sans que j'aie à m'en occuper ? Sans doute, c'est un mystère qu'heureusement tous

les apiculteurs n'employent pas, à Ste-Croix, pendant trois années de suite, le record de mon rucher était atteint par une ruche italienne, c'est la seule fois que j'aie eu une série de record de trois années consécutives, par la même souche, alors même qu'il y avait eu un changement de reine la deuxième année.

Personnellement, j'ai beaucoup d'estime pour l'abeille italienne, je préfère cependant la deuxième ou troisième génération à l'abeille importée, soit à la pure, qui n'est pas acclimatée.

Le croisement de l'italienne avec la carniolienne donne un très bon résultat, il y a trente ans que déjà M. Ruffy en faisait un éloge très sérieux, je crois pouvoir affirmer que Ruffy était un apiculteur compétent, connaissant à fond l'italienne, pour avoir fait de l'apiculture en pays italien.

L'abeille noire.

L'abeille noire, dite « commune » ou abeille du pays, est assez répandue, assez connue des apiculteurs romands, pour que je sois quitte d'en parler beaucoup. Elle est très rustique, travailleuse, prudente avec l'élevage du couvain, car elle est acclimatée et connaît le pays. Comme caractère, comme douceur, elle n'est pas au-dessous de la moyenne et il est prudent d'allumer le soufflet avant d'ouvrir la ruche.

Avant 1914, pendant plusieurs années, j'ai fait venir des essaims de France des Départements de l'Ain, du Jura et de la Haute-Savoie, j'en ai été très content en général et particulièrement de celles de Champagnole, ce sont les plus grosses abeilles que j'aie eu dans mon rucher, elles étaient d'un caractère très doux, comme couleur, elles ressemblaient un peu à la carniolienne, on les dit « Noires », mais c'est un noir relatif, car les anneaux sont un peu gris. Depuis 1914, la guerre a mis fin à tout commerce d'abeilles avec la France, et ce que j'avais de « Pure noire française » s'est sensiblement métissé avec les autres races de mon rucher.

La Suisse allemande a fait des expériences et a adopté la race noire. Une fois adoptée, elle a pris toutes les mesures possibles pour arriver au but désiré pour conserver pure la race noire. Un seul exemple : le journal n'accepte pas une annonce d'un éleveur de reines avant que le rucher de cet éleveur n'ait été visité et reconnu conforme de pure race noire et répondant sur tous les points aux exigences, non seulement de la race, mais aussi sur la santé et la tenue générale du rucher.

Quand prendra-t-on, en Suisse romande, une aussi sage mesure ?

En effet. Qui peut mieux faire progresser l'apiculture que l'éle-

veur consciencieux, qui fournit et envoie des reines un peu partout ? et qui peut faire plus de mal et disperser plus facilement des maladies et des abeilles abatardies que l'éleveur, peu consciencieux, qui élève n'importe quoi, avec n'importe quoi.

Ne pouvant pas lire l'Allemand, je ne suis pas au courant de tout le travail qui a été accompli dans ce domaine, pas plus que des résultats obtenus ; ce que j'en sais, c'est par oui-dire et je ne saurais en tirer une conclusion. Je sais cependant, d'une manière certaine, qu'il y a des apiculteurs dans la Suisse allemande, qui ont des ruchers assez importants, peuplés avec des abeilles italiennes, peut-être y en a-t-il aussi avec des carnioliennes, je l'ignore ?

Au Tessin, où on a l'Italienne pure, un apiculteur me demandait des carnioliennes ? cela en juin 1929. Faut-il en conclure que nulle part on est absolument sûr d'obtenir une race désirée à l'état pur !

En 1928, l'Italie décrétait l'interdiction de toute importation d'abeilles étrangères, afin de conserver pure la race italienne. Le journal qui annonçait la chose, indiquait en même temps combien de mille ruches et essaims, étaient entrés en Italie, pendant l'année précédente.

Je suppose que si on introduisait en Italie des abeilles noires, ou grises, après quelques générations, elles deviendraient jaunes, par le fait des croisements, étant donné que la race jaune domine dans le pays. Ici, en Suisse romande, on fait inversement la même constatation, les jaunes deviennent noires, après quelques croisements, par le fait que dans la Romande c'est l'abeille noire qui domine.

(A suivre.)

Aug. Lassueur.

UNE ÈRE NOUVELLE AVEC DES IDÉES NOUVELLES

*Conférence donnée à Bienne à l'assemblée bisannuelle
de la Fédération jurassienne,
par Jean Gigon, inspecteur cantonal des maladies des abeilles, Ajoie.*

(SUITE ET FIN)

Alimentation des abeilles. — Il y a peu de soins en apiculture qui soient aussi nécessaires que l'alimentation des abeilles quand elles en ont besoin. L'apiculteur, au printemps, ne doit pas plus négliger de nourrir ses colonies nécessiteuses que d'approvisionner sa table. Evidemment de beaux rayons de miel sont l'idéal, mais bien peu nombreux sont ceux qui en font une provision de réserve en automne. Si on ne peut employer ce moyen, il faut acheter du sucre et faire du

sirop. Le meilleur sucre à cet effet est vraisemblablement le sucre cristallisé Java, *non bleui*. Cependant, la fabrication du sirop de sucre dérange les ménagères et offre bien souvent les désagréments que vous connaissez. Aujourd'hui, une maison nous offre du sirop de fruit tout préparé pour nos abeilles, sirop dont les meilleurs apiculteurs ont reconnu la supériorité, quant à l'hivernage et au développement des colonies au printemps. Vous pourrez vous convaincre vous-même de la supériorité de ce sirop en présentant aux abeilles deux bols : un contenant du sirop de sucre ordinaire que vous aurez fait vous-mêmes en y mettant tous vos soins et un de sirop de fruit. Vous constaterez comme vos collègues, qui l'emploient déjà, l'ont fait, que les abeilles sont plus avides du sirop de fruits. D'autres parts, ce même sirop de fruit, additionné de sels, pourra rendre de grands services à ceux qui font de l'élevage, mais la dernière innovation et pour moi la plus précieuse est bien le sirop de fruits auquel on a additionné des vitamines. Ce dernier sirop, au lieu d'avilir la race comme c'est le cas avec le nourrissage au sirop de sucre, la renforcera et donnera une nouvelle vitalité à nos chères petites amies. Evidemment, une abeille vigoureuse résistera beaucoup mieux aux maladies et les expériences en cours nous diront si le sirop de fruits vitaminé fait diminuer les infections de noséma et mal de mai. Le sirop que nous offre la Maison *Hostettler* a cette supériorité sur la préparation du sirop de sucre du fait qu'il est soigneusement *filtré* et rien que cela est un moyen plus propre et moins hasardeux que la préparation au moyen du fourneau. La qualité de la nourriture est le facteur le plus important pour le succès de l'hivernage. Des expériences nombreuses ont prouvé qu'une nourriture très pure sera celle qui produira le moins d'excréments dans leurs intestins et évitera la diarrhée, si redoutable au point de vue propreté. Il en résulte qu'un miel aqueux, insuffisamment évaporé ou aigre, de même que tout miel contenant beaucoup de matières étrangères, sera plus ou moins nuisible pour l'hivernage. Le miel foncé, contenant une grande quantité de mellose est inférieur à celui de sainfoin, de trèfle et même au sirop. Le miel récolté sur des fleurs donnant beaucoup de pollen contient d'ordinaire un certain nombre de grains de cette matière et sera toujours moins sain que le beau miel clair. Le miel des miellées semble être encore plus mauvais. Une grande quantité de miel non operculé est malsaine parce que le miel absorbe l'humidité à cause de ses propriétés hygrométriques. L'invention de la cire gaufrée a fait faire un grand pas au progrès de la cire gaufrée. En 1857, Jean Mehring, un Bavarois, inventa la première presse pour faire des gaufres. L'emploi de la cire gaufrée a réalisé les espérances les plus enthousiastes.

Depuis quelques années, on fabrique des feuilles de cire gaufrées sans fin, qui sont coupées à toutes les longueurs qu'on peut désirer. Ces feuilles gaufrées ont une qualité et un fini extraordinaires. Le seul défaut de ce procédé, c'est qu'il comporte une installation de machines très dispendieuses et n'est applicable qu'à une grande exploitation. On ne doit pas employer autre chose que de la cire pure pour faire des gaufres. Du reste, les abeilles reconnaissent la tromperie et montrent une préférence bien positive pour la cire pure. Je ne parlerai pas des falsifications. Je vous sou mets ici des échantillons de cire de différentes épaisseurs. Il s'agit de faire attention d'employer la fondation convenable. Vous savez tous que la position des cellules joue un rôle et que les deux côtés parallèles doivent être verticaux. La pose des plaques gaufrées peut s'effectuer avantageusement et rapidement avec l'éperon électrique. Je ne parlerai pas de la dernière invention : le rayon en métal qui, espérons-le, ne fera pas son chemin.

Je laisserai de côté le miel pour ne dire qu'un mot des extracteurs. La découverte du major Hruschka a été bien perfectionnée jusqu'à l'extracteur Radial avec superposition très simple de quatre paniers ordinaires. Je passerai la cuve à désoperculer et le maturateur à trois treillis.

Chers amis apiculteurs, comme nous l'apprend le *Bulletin*, l'assemblée de la Société des Amis des abeilles qui aura lieu à Lucerne dans le courant de septembre aura une exposition de ruches et d'outillage apicoles. Le comité désirant surtout, à part les ruches, les objets nécessaires pour la récolte, la manipulation, la conservation, la vente et l'expédition du miel, ainsi que l'outillage concernant l'élevage des reines, que ceux que cette question attire se rendent au bord du lac des Quatre Cantons et ils seront édifiés sur les idées modernes

Il est évident qu'on peut réaliser des bénéfices en apiculture presque avec toute espèce de cadres, qu'elle qu'en soit la forme, mais il l'est ainsi qu'en toute profession, certaines conditions produisent de meilleurs résultats que d'autres, à circonstances égales. En apiculture, nous devons chercher à obtenir les meilleurs résultats et les plus grands rendements avec le moins de travail et de dépenses possibles et nous ne pouvons atteindre ce but qu'en étudiant les mœurs des abeilles et en nous y conformant de notre mieux. En ce qui concerne les idées modernes, il y a un juste milieu entre le *conservatisme* stupide qui ne veut rien essayer et la hâte de faire de grandes et téméraires expériences, deux extrêmes qui forment le fond du caractère de bien des apiculteurs.

Chers apiculteurs, j'écourte mon exposé et je n'ai fait que de vous

expliquer quelques idées modernes qui ne font aucunement l'ère nouvelle, l'entête de mon sujet. Ce qui fait vraiment l'ère nouvelle, honorés Messieurs, c'est la pratique unie à la science et je me plais de citer un passage du Dr Morgenthaler dans sa préface du livre : « Les maladies des abeilles », par Baldensperger : En effet, il en est de même pour l'apiculture que pour tout autre élevage d'animaux ou de plantes. Dès que la culture devient intensive, les maladies contagieuses ont plus de facilité pour se répandre et la lutte contre elles devient une partie *des plus importantes de la culture*. Comme lui, je donne raison à M. Baldensperger, ce grand praticien qui cite parmi les ennemis des abeilles les hommes « qui manient la plume et qui ne pèsent pas chaque phrase qu'ils écrivent et tirent de fausses conclusions en se basant sur leur opinion et non pas sur leur expérience ».

Aujourd'hui, je suis heureux que les idées nettes et la voix autorisée de notre représentant au Liebefeld nous fasse paraître l'ère nouvelle en nous exposant les maladies des abeilles et que M. le Docteur Farine nous fasse connaître la législation du miel, ces deux chapitres constituant, d'après mon opinion, l'ère nouvelle en apiculture.

De l'Ajoie.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'APICULTURE EN RUCHES ÉCLAIRÉES

Par A.-N. Bruchanenko.

L'article qu'on va lire est extrait et traduit de la revue américaine American Bee Journal. Comme je l'ai déjà mentionné dans un précédent article, c'est en Russie que se sont surtout poursuivies depuis deux ans les expériences avec des ruches éclairées. M. Bruchanenko fait part des résultats obtenus en divers endroits avec cette nouvelle méthode d'apiculture et qui tous concordent à démontrer que la lumière solaire est d'un heureux effet sur le développement des colonies d'abeilles et partant sur la récolte de miel. J'espère que l'article que j'ai publié sur ce sujet au mois de février a incité certains apiculteurs à faire l'essai de ruches éclairées et que l'année ne se terminera pas sans que nous ayons à publier quelques observations recueillies par ceux qui se sont intéressés à cette question, qui ne peut laisser indifférents tous ceux que passionnent la culture des abeilles et la production du miel.

R. Couallier.

J'ai parlé précédemment des observations sur les abeilles faites avec les ruches éclairées en 1927 et 1928. Voici les résultats obtenus en 1929, année où la saison mellifère fut plutôt défavorable.

Un rucher de vingt colonies fut choisi comme champ d'expériences, et dans ce rucher cinq colonies furent placées en ruches éclairées. Le couvain se trouvait dans deux corps de ruches superposés de onze cadres chacun. Elles furent comparées à cinq autres colonies en ruches ordinaires de type Dadant Blatt.

Les colonies éclairées rapportèrent 36,3 kilos de miel, les autres en ruches sombres de 3 kg. 300 seulement. La différence en faveur des ruches éclairées fut donc de près de 10 fois supérieure. De plus la construction des bâtisses dans ces ruches fut bien plus intense et dans chacune d'elles le couvain occupait vingt cadres. Les abeilles étaient de race brune.

Dans un autre rucher, les ruches étaient du type américain, à l'exception des parois munies de doubles vitres sur le devant. Chaque étage contenait onze cadres 42 x 25 cm. Dans quelques-unes de ces ruches éclairées le couvain n'occupait pas deux étages mais trois, remplissant vingt-cinq rayons. Toutes les reines étaient caucasiennes. Le développement du couvain fut si intense qu'on aurait été tenté de dénommer ces ruches des « fabriques d'abeilles ».

Comme la ventilation de ces ruches n'était pas suffisante et que les parois vitrées étaient tournées vers le sud, certaines d'entre elles jetèrent jusqu'à trois essaims, en dépit de l'ombrage qu'on avait disposé pour les abriter du grand soleil de 11 heures à 4 heures de l'après-midi.

Ces colonies rapportèrent plus de 35 kg. de moyenne, et de plus, chacune de ces colonies construisit de 20 à 30 rayons et conserva plus de 10 kg. de miel comme provision d'hiver. Dans les ruchers des environs, composés de ruches sombres et d'abeilles brunes, la récolte ne fut que de un tiers à un sixième de celle de ce rucher.

Durant cette saison, des expériences avec les ruches éclairées furent poursuivies dans plusieurs régions de Russie et en Asie. Les résultats furent concluants et les mêmes qu'au cours des deux années précédentes.

Nous ne pouvons donc que constater à quel point l'accès du soleil et de la lumière a un heureux effet et sur la récolte et sur le développement des colonies.

J'ai reçu une lettre d'un apiculteur du Midi qui m'informe, en outre, que l'élevage des reines dans ces ruches donne de bien meilleurs résultats que dans les ruches ordinaires.

Quoique nous puissions espérer que les ruches éclairées soient de

quelque valeur dans les régions septentrionales, il semble qu'elles aient aussi fait leurs preuves dans les contrées plus chaudes, c'est ainsi qu'un des principaux apiculteurs de Tunisie décida, après une expérience préliminaire, d'installer vingt ruches éclairées dans un de ses ruchers de production, et utilise de nombreux nucléi construits sur le même principe.

De tous côtés, nous parviennent les résultats d'expériences et d'observations faites aussi bien par des apiculteurs professionnels que par des amateurs. C'est en 1926 qu'elles ont commencé et que cette méthode nouvelle a été connue par l'intermédiaire de nos revues apicoles.

D'après ce que j'ai pu rassembler de documents sur les expériences faites avec les ruches éclairées durant les années 1928 et 1929, voici ce que je puis en conclure :

- 1° Les ruches intensifient le développement du couvain, augmentent la force de la colonie et sont indispensables pour la production du miel dans les pays septentrionaux.
- 2° Elles sont de la plus grande valeur pour ceux qui entreprennent commercialement la production et la vente des essaims, car on peut les considérer comme de véritables « fabriques à abeilles ».
- 3° Les abeilles logées en ruches éclairées sont douces, ne s'effraient pas à la lumière quand on ouvre la ruche. Il est plus aisé d'y observer les abeilles et, par conséquent, le travail au rucher s'y fait d'autant plus rapidement.
- 4° Une double vitre est suffisante sur le devant du nid à couvain pour l'éclairer.
- 5° Il est probablement préférable d'orienter l'entrée de la ruche vers l'est ou le sud-est. Si ces ruches sont orientées au sud elles doivent être ombragées, ce qui semble moins convenable.
- 6° Les hausses et magasins à miel doivent rester sombres.
- 7° En arrière-saison, la vitre doit être recouverte d'un volet pour l'hiver, jusqu'en mars environ. Il est possible qu'il soit bon de découvrir la vitre un mois avant l'activité de printemps. Ce point reste encore à préciser.
- 8° L'avantage d'avoir des caves éclairées pour l'hivernage des abeilles est douteux, car l'élevage du couvain ne devrait pas commencer plus de trente jours avant l'activité de printemps.

- 9° L'aération par en haut, dans les ruches éclairées, est absolument nécessaire, l'entrée par en haut étant probablement meilleure que celle par en bas. De plus, il faut qu'il y ait aussi une ouverture par le bas, en plus de l'entrée en haut, durant la saison chaude de l'été, de manière que la ventilation soit toujours assurée efficacement.
- 10° Les ruches éclairées peuvent être de n'importe quel modèle, mais elles doivent avoir un nid à couvain de deux ou trois étages avec une surface de rayons d'au moins 25 centimètres carrés, en ne mesurant qu'un côté seulement.

Observations biologiques sur les abeilles logées en ruches éclairées.

Bien des apiculteurs se demandent quel peut être l'effet de la lumière pénétrant dans la ruche au travers de la paroi vitrée. A cette question on ne peut pas répondre grand'chose. Les rayons du soleil pénétrant directement dans la ruche élèvent sans doute la température de l'intérieur de celle-ci et aident les abeilles à la maintenir au degré voulu. C'est là, probablement, le secret de l'effet bien-faisant de la lumière. Mais, comment une température trop élevée n'est pas bonne non plus, il est nécessaire d'assurer à la ruche une large aération.

Il faut supposer que les abeilles reconnaissent l'utilité des rayons du soleil puisqu'elles ne recouvrent pas la vitre de propolis, mais qu'au contraire la tiennent propre comme une bonne ménagère les fenêtres de sa maison.

Bien des apiculteurs expérimentés demandent comment la vitre peut être de quelque valeur au bout d'un certain temps, étant donné que dans les ruches d'observation par exemple, les abeilles enduisent le plus souvent les vitres de propolis. Les abeilles n'obscurcissent la glace que lorsqu'elle est unique. Elles ne tachent jamais de propolis un panneau vitré s'il est double et soigneusement fermé sur le pourtour à l'intérieur. Cette condition est nécessaire afin de tenir l'air absolument calme entre les deux vitres et pour maintenir la chaleur à l'intérieur de la ruche. Sans la protection d'un double vitrage extérieur, les abeilles, dès que le temps se rafraîchit, enduisent la vitre intérieure.

L'enduit de propolis sur la vitre d'une ruche d'observation n'a donc pas pour cause la lumière, mais le froid. Le rafraîchissement

d'une paroi vitrée simple incite donc les abeilles à la recouvrir de propolis pour rendre la ruche plus chaude.

Tous ceux qui ont fait des observations et des expériences avec les ruches éclairées affirment d'autre part, avec un ensemble parfait, que les abeilles s'y montrent d'un naturel beaucoup plus doux et que leur irritabilité disparaît. Jusqu'à présent on ne peut expliquer cette particularité que par des suppositions, et tout ce qu'on peut dire c'est que l'action du soleil a une action bienfaisante sur l'humeur des abeilles. Dans les expériences faites en Amérique, avec la lumière ultra-violette, sur les abeilles, on a remarqué un effet semblable, quoique pourtant, dans le cas des ruches éclairées, on se trouve en présence d'une paroi de verre ordinaire qui, comme on le sait, ne laisse pas passer les rayons ultra-violets.

Il se peut que les abeilles soient plus douces dans les ruches éclairées parce que la lumière ne les surprend pas quand on ouvre les ruches, puisqu'elles y sont accoutumées. Mais l'explication n'est pas toute entière dans cette supposition, car, alors que les abeilles en ruches sombres n'admettent pas qu'on frappe sur les parois sans protester aussitôt, les abeilles en ruches éclairées ne réagissent pas du tout de la même façon.

Certains sceptiques pensent que la douceur des abeilles en ruches éclairées est l'effet d'une dégénérescence. Cette conjecture n'a rien de raisonnable.

En fait, les colonies logées en ruches éclairées deviennent fortes plus rapidement et font une récolte plus que normale ; de même elles se défendent plus énergiquement contre leurs ennemis. Les pillardes qui pénètrent dans ces ruches et essaient d'en sortir ne se dirigent pas vers l'entrée, mais sont attirées par la lumière sur les parois vitrées où elles font de vains efforts pour sortir et où elles sont bientôt rejointes par les occupantes de la ruche et mises à mort.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier que l'apiculture en ruches éclairées en est encore à la période d'expérience et qu'il serait dangereux de vouloir réformer tout d'un coup la longue pratique établie. Un grand nombre de points restent encore à éclaircir, sur lesquels doivent porter l'expérience et la pratique des apiculteurs.

*La publicité dans le « Bulletin » de la Société Romande
d'Apiculture porte et rapporte beaucoup.*

LA MARQUE DE LA ROMANDE ET UN NOUVEL ORGANE DE VENTE DU MIEL ROMAND

La marque de la Romande est à l'ordre du jour. On en parle à droite, à gauche, dans les couloirs de nos différents organes. Mais en somme peu la connaissent. Elle n'a pas encore été présentée d'une manière objective aux lecteurs de notre *Bulletin* et il semble que le moment en est venu.

La marque romande, notre marque à tous, choisie parmi une quarantaine de projets par un jury compétent, s'impose à première vue par sa simplicité, son originalité, son caractère romand tout en symbolisant bien notre noble profession. Elle est formée des 3 lettres S. A. R. (Société d'Apiculture Romande) qui forment un mot agréable. Ces trois lettres surmontées d'une abeille butinant, se détachant en blanc sur un fond noir (ou couleur) en forme de cellule d'abeille (hexagone).



Marque de la Romande.

Elle est déposée sous N° 72.760 au Bureau de la Propriété Intellectuelle et Artistique à Berne.

Son utilité. — Elle sera la marque de notre miel contrôlé, donc elle sera l'emblème de tout apiculteur consciencieux, car elle garantira un produit pur et propre. Elle sera aussi la marque de protection de nos miels romands contre l'invasion étrangère. N'oublions pas que celle-ci se fait de jour en jour plus pressante. Aujourd'hui encore une firme française inonde notre pays de prospectus offrant du miel à fr. 2.80 le kg. pris en gare frontière, marchandise dédouanée. Ce n'est que par des produits impeccables vendus sous une marque avantageusement connue du public que nous serons en mesure de lutter efficacement contre de pareils prix.

Son emploi. — Notre marque romande sera apposée sur nos étiquettes de contrôle, qui seront probablement transformées en une bande de protection couvrant le bocal de deux côtés en passant par le

couvercle, le cachetant pour ainsi dire. Le bocal ne pourra être ouvert qu'en faisant sauter la bande. (Un essai a déjà été fait sur des bocaux exposés au Comptoir de Lausanne.)

La marque sera également employée sur tout le matériel de réclame de nos miels romands (circulaires, prospectus, annonces, etc.). Il faut qu'elle s'impose chez le consommateur. Il faut que *S. A. R.* devienne synonyme de *miel pur du pays*, comme Kohler et Suchard sont synonymes de chocolats fins et P. K. Z. de vêtements élégants.

Le comité romand a très bien compris la chose et s'efforce de divulguer la marque par tous les moyens dont il dispose. A l'occasion du Comptoir, un buvard-réclame portant la marque a été distribué à bon nombre d'exemplaires. Voilà un beau commencement qui permet d'espérer que le jour ne sera pas trop éloigné où tout amateur de bon miel demandera exclusivement la marque *S. A. R.*

Ce jour-là, chaque apiculteur, même le plus rétrograde, s'empresera de placer sa récolte sous la protection de la marque *S. A. R.*, afin de pouvoir la vendre au juste prix.

Organe de vente.

L'idée d'une marque de garantie est excellente, nous dira-t-on, mais cela n'empêchera pas nos gâcheurs de vendre à vil prix lors des bonnes années, exemple l'an dernier.

C'est précisément ce que les apiculteurs neuchâtelois ont compris. Ils ont étudié la création d'un nouvel organe de vente du miel. S'inspirant des expériences faites par l'ancien office de vente, ils ont élaboré un nouveau projet sur de toutes autres bases.

Voici quelques renseignements généraux sur les différents rouages de cet organe.

D'abord appelons-le comme nous voulons : *Office de vente du miel S. A. R.*, par exemple.

Les organes de cet office seraient : 1° *le conseil administratif* ; 2° *le contrôle du miel* ; 3° *le gérant*.

Les attributions du conseil seraient une surveillance et certaines fonctions d'ordre général.

Le contrôle du miel resterait organisé de la même manière qu'il l'est actuellement.

Quant au gérant, il aurait pour mission l'administration, la tenue des comptes ainsi que la mise à jour de toutes les affaires courantes de l'Office. Il aurait aussi la surveillance des dépôts.

Voici pour ce qui concerne l'organisation administrative de l'Office.

Cette manière de faire aurait le gros avantage d'avoir un organe complètement indépendant du Comité central, lui évitant de nouvelles charges, tout en restant partie intégrante de la Société romande d'apiculture.

Les finances se présenteraient de la façon suivante :

Recettes : 1^o commissions touchées sur les ventes effectuées, 2^o subventions reçues, 3^o produits de la fortune de l'Office.

Dépenses : 1^o Frais généraux, 2^o frais de propagande.

Examinons maintenant l'important, la partie pratique de l'Office. Du *règlement d'application* concernant la vente du miel et les dépôts nous extrayons les passages suivants :

« Les dépôts sont établis si possible dans chaque canton près ou dans des villes importantes. Le personnel a pour mission de recevoir le miel, le mettre en bocaux et le tenir à la disposition des détaillants.

» Le miel reçu pour la vente par l'Office doit être contrôlé par l'organe romand et accompagné d'un certificat de contrôle avec le numéro du fournisseur.

» Le miel non conforme aux échantillons prélevés sera refusé.

» Le miel contrôlé sera mis en récipients spéciaux et fermé avec des étiquettes ou bandes de garantie portant le numéro du fournisseur ainsi que le nom de la région où il a été récolté.

» Les apiculteurs désirant vendre leur miel eux-mêmes avec les emballages de l'Office pourront se procurer les récipients et étiquettes, après le contrôle de leur récolte, aux conditions fixées par le conseil administratif. Ils ne recevront que le nombre exact d'emballages correspondant à leur récolte et devront s'engager par écrit à vendre leur miel au prix fixé par l'Office de vente.

» Les infractions à ces dispositions peuvent être poursuivies.

» Les quantités de miel restantes et invendues par l'Office pourront être restituées aux producteurs. En aucun cas l'Office de vente sera tenu de les acquérir.

» Le miel sera payé aux fournisseurs dans les trois mois après sa vente par l'Office. Il ne sera pas payé à l'avance. Toutefois, exceptionnellement il pourra être remis un acompte de x % de la valeur d'achat du miel en dépôt sur décision du Conseil administratif et aux conditions prévues par lui. »

En examinant ce projet attentivement, nous constatons de nombreux avantages.

1. *Capitaux*. Nous évitons la pierre d'achoppement si souvent présentée ; les immenses capitaux nécessaires pour l'achat des stocks de miel, puisque celui-ci sera pris en dépôt.

2. *Stabilité des prix.* Les miels S. A. R. seront tous vendus au même prix (prix fixé par l'Office après consultations des intéressés) puisque les apiculteurs vendant directement leur récolte contrôlée et garantie devront signer l'engagement de respecter les prix fixés.

3. *Liberté de commerce* (la pierre de touche). Chacun aura la latitude de vendre directement à sa clientèle particulière s'il le désire et ceci avec la protection du contrôle et à l'aide des emballages de l'Office de vente, s'il s'engage, comme dit ci-dessus, à respecter les prix fixés.

Voilà un maximum d'avantages, avec un minimum de risques.

Evidemment que pour arriver à mettre sur pied un organe aussi vaste que celui-là, il faudra bien des années. Il y aura lieu de l'édifier petit à petit. Commencer par un petit embryon, faire ses expériences, corriger les défauts et finalement l'édifice se trouvera debout pour le bien de tous.

Il serait chimérique de croire qu'une fédération seule, par ses propres moyens, puisse arriver à de bons résultats. C'est pourquoi les Neuchâtelois attendent de leurs collègues romands la décision qui s'impose.

Dans le compte-rendu de l'assemblée de la Fédération valaisanne, dû à la plume si enjouée de notre ami Fankhauser, nous avons vu avec plaisir que ce problème intéresse chacun.

Toutefois nos collègues de la vallée du Rhône regretteraient, semble-t-il, que leur miel valaisan se perde dans l'anonymat d'un produit romand. Voyons rien n'empêche, malgré les bandes de protection, de placer une petite étiquette indiquant la provenance du miel (miel du Valais, miel de la Côte, miel de l'Ajoie, miel de Gruyères ou miel de la Béroche). Il y a toujours moyen d'arranger chacun.

Maintenant encore un point important : A la suite d'un article paru dans les journaux, les épiciers suisses se sont élevés contre certaine tendance de créer un organe de vente directe institué par les soins de la Société romande d'apiculture. Loin de nous cette idée. Au contraire nous chercherons à intéresser toujours plus le détaillant à la vente de nos produits. Il aura même tout avantage à travailler avec un tel organe de vente qui sera un régulateur des prix.

L'on ne rencontrera plus le fait cité l'année dernière par un gros détaillant en miel qui avait acheté au début de la récolte au prix fixé par la société et qui peu après a vu un de ses fournisseurs allant colporter son restant de miel de porte en porte à bien meilleur marché qu'il ne l'avait vendu en gros. Un tel procédé se passe de commentaires.

Nous avons déjà consulté d'une manière officieuse une vaste société économique ainsi que différents détaillants qui seraient tout disposés à entrer en relation avec un organe sérieux tel que l'Office S. A. R., que nous espérons vivement voir fonctionner sous peu.

Chers collègues apiculteurs, la question est sérieuse et très importante. Etudions-la dans nos sections, dans nos fédérations, en toute tranquillité et venons avec des idées mûries à l'assemblée des présidents et ensuite à Lausanne. Du choc des idées jaillira la lumière.

N'oublions pas le proverbe, si vieux et toujours vrai : « L'union fait la force ».

L. H.-W.

P.-S. — Le Comité de la Romande engage vivement toutes les Sections à étudier de près les suggestions ci-dessus afin que l'assemblée des présidents (en novembre) puisse déjà discuter utilement sur ce sujet. Tout notre monde apicole romand y est intéressé et le *Bulletin* ouvrira volontiers ses colonnes aux heureuses propositions (à condition que ce soit court et précis). — Avancez vos idées et de leur choc jaillira en lumière toujours plus pleine et parfumée l'excellence de notre miel S. A. R.

ECHOS DE PARTOUT

Un décret français contre les maladies des abeilles.

Les apiculteurs français sont aujourd'hui officiellement armés contre les maladies des abeilles : un décret du 3 juillet dernier place la loque, l'acariose et la nosémose au nombre des maladies réputées légalement contagieuses et dont la déclaration est obligatoire.

De plus, un arrêté du ministre de l'agriculture, du 22 juillet, détermine les mesures applicables à ces maladies. Sans entrer dans trop de détails, on peut dire que ces mesures ne diffèrent pas beaucoup de celles en vigueur chez nous, quoique plus compliquées. Remarquons que la nosémose est mise sur le même pied que la loque et l'acariose. L'apparition de l'une de ces maladies dans un rucher devra être déclarée à la mairie. Après vérification par un vétérinaire, puis par un laboratoire, les abeilles seront traitées ou détruites s'il s'agit de loque européenne, détruites sans rémission s'il s'agit de loque américaine ou d'acariose, détruites encore si le 50 % d'entre elles sont atteintes de nosémose avec diarrhée.

Les régions suspectes seront mises à ban ; les abeilles étrangères ne pourront entrer en France qu'en étant accompagnée d'un cer-

tificat d'origine et de non infection délivré par un vétérinaire sanitaire. Cette mesure s'appliquera également au miel, et les apiculteurs se réjouissent de cette décision qui permettra, si elle est suivie à la lettre, d'interdire complètement l'entrée du miel ; car quel est le pays qui soit absolument indemne de toute maladie des abeilles ?

Il semble, l'arrêté n'est pas très clair, que les mesures doivent être appliquées par les apiculteurs eux-mêmes sous la surveillance des autorités communales. La machine administrative paraît un peu lourde pour des abeilles ; elle met en mouvement le directeur général des services vétérinaires, le directeur général des douanes, les préfets, les vétérinaires sanitaires, les laboratoires et les maires. Espérons pour nos voisins qu'elle marchera sans trop grincer. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir adopter des mesures rationnelles pour les ruchers situés de l'autre côté de la frontière.

Disons en terminant que l'arrêté ne fait aucune allusion au paiement d'une indemnité quelconque aux apiculteurs sinistrés.

Haro ! sur le baudet !

Le journal socialiste *Kämpfer*, de Zurich, du 29 août, écrit ce qui suit :

« Nous savons que du miel russe, expédié des ports de la mer Noire, arrive maintenant en Suisse par les ports italiens et français. Malgré la longueur du transport, ce miel est bon marché ; mais il doit payer un droit d'entrée plus élevé que le prix de revient à la frontière suisse. *Les apiculteurs suisses, peu nombreux, empêchent l'entrée d'une marchandise bon marché et de bonne qualité.* (C'est nous qui soulignons J. M.)

Ainsi les droits d'entrée élevés qui protègent nos industries, les restrictions apportées à l'entrée en Suisse de la main d'œuvre étrangère n'augmentent pas le coût de la vie. Seuls les quelques apiculteurs suisses (*die wenigen Schweizer Bienenzüchter*) empêchent l'entrée à bon marché d'une bonne marchandise... russe par surcroît.

Autre cloche, même son.

De la *Schweiz. Hôtel Revue*, du 14 août :

« Il en est exactement du miel comme du beurre. Les producteurs ont réclamé et obtenu d'énormes droits d'entrée pour pouvoir hausser leurs prix dans des proportions démesurées, si bien qu'en Suisse le prix du miel naturel est plus de deux fois plus élevé qu'en Allemagne. Dans ces conditions, les gros consommateurs sont obligés de couvrir leurs besoins en recourant aux meilleurs succédanés moins chers, parce qu'eux mêmes doivent absolument compter, pour leurs

propres prix, avec la concurrence de l'étranger. C'est ainsi que les exagérations dans le protectionnisme douanier se retournent fatalement contre leurs auteurs. »

La Confédération n'a-t-elle pas récemment prolongé, pour une nouvelle période de quelques années, l'interdiction d'ouvrir de nouveaux hôtels ? Et cette interdiction, en supprimant la concurrence locale, ne serait-elle pas une des causes de l'abandon de notre pays par la clientèle étrangère ? C'est toujours l'histoire de la paille et de la poutre.

Ajoutons que ce n'est pas en servant à leurs clients de la mielline au lieu de miel, que nos hôteliers retiendront nos visiteurs.

J. Magnenat.

A PROPOS DE GUÊPES

Sans risquer la contradiction on peut dire qu'autant l'abeille est estimée, aimée par l'homme, autant la guêpe en est méprisée et haïe. Si c'était au pouvoir des humains, il y a longtemps que la dernière guêpe aurait disparu de la planète. Dame... elles ne rapportent pas, ne produisent rien, et c'est là un défaut que l'homme ne pardonne pas. Cependant, tout en reconnaissant les réels dégâts et les non moins réels ennuis que les guêpes nous causent, on doit quand même croire qu'elles ont leur utilité puisque tout dans la nature a sa raison d'être.

La petite anecdote que je vais conter est simplement pour montrer que si au point de vue humain les guêpes sont inutiles ou nuisibles, elles ne manquent pas à l'occasion d'être plus adroites, j'allais dire plus intelligentes que leurs cousines les abeilles.

Chacun a vu dans les gares ces lanternes en fer-blanc vernies noir avec, en blanc des deux côtés, un gros V et des deux bouts un verre blanc en forme de I qui indiquent dans quelle direction la voie est aiguillée. Autrefois ces boîtes en fer-blanc recevaient une lampe et étaient éclairées la nuit depuis l'éclairage électrique ; ces soi-disant lanternes ne sont plus éclairées mais le nom est resté. Il y a de cela une dizaine d'années des guêpes avaient fait leur nid dans une de ces lanternes et la remplissait complètement ; comme ces boîtes mesurent 45 centimètres sur 35 et 18 de largeur, vous pouvez juger de la quantité de guêpes qu'elle contenait ; c'était une jolie colonie !

On avait d'abord pensé à les détruire mais je m'étais interposé, voulant voir ce que ces guêpes deviendraient et si elles passeraient l'hiver dans leur boîte de fer-blanc. D'ailleurs elles n'étaient pas mé-

chantes et jamais personne ne fut piqué, bien que vingt à trente fois par jour elles fussent secouées, soit chaque fois que le personnel de la gare tournait l'aiguille.

L'entrée se trouvait en haut à un bout par une fente aménagée pour enfiler le verre. Ce qu'il y a d'intéressant c'est que cette entrée changeait de place chaque fois qu'on changeait l'aiguillage ; un moment l'entrée était tournée à l'est et l'instant d'après ou une heure plus tard l'entrée était au sud et vice-versa, à près de quarante centimètres de distance ; jamais les guêpes n'hésitaient pour entrer dans leur domicile et je crois bien que c'est ce qui me les rendait presque sympathiques. Quand on voit ce que les abeilles sont... disons stupides. Chaque fois qu'on change, même de peu, leur ruche de place ou même simplement lorsqu'on pousse une targette d'entrée et qu'elles s'obstinent à vouloir entrer à leur endroit habituel.

Un jour qu'un ingénieur et ses aides prenaient des mesures à côté de la dite aiguille et se mettaient à plat-ventre pour vérifier le rail, etc., mon attention fut attirée par les allées et venues d'un jeune commis de gare qui, à chaque moment, allait tourner brusquement l'aiguille : « Mais que diable faites-vous ? » lui dis-je. — « Je réveille les guêpes ! je voudrais bien les voir après ces gaillards », me répondit-il !

Cet âge est sans pitié ! mais, hélas ! il en fut pour sa peine ; il eut beau tourner et retourner, lâcher le contre-poids pour que la secousse soit plus forte, rien n'y fit : les guêpes tourbillonnaient et dès que la lanterne était en place entraient tranquillement. Malgré cette succession de secousses et de quarts de tour, personne ne fut piqué et il en fut de même tout l'été. Qui dira après cela que les guêpes sont méchantes ! c'est sûr que si vous mettez le pied sur leur nid... cet insecte est très méchant quand on l'attaque il se défend !

Et pour en revenir à notre nid de guêpes, qu'on avait fini par oublier, au printemps suivant les rayons étaient démolis par les secousses de l'aiguillage et il n'y avait que quelques poignées de guêpes péries au fond de la lanterne ; je suppose qu'à l'automne elles avaient quitté ce logement par trop mouvementé et trop froid pour aller s'enterrer quelque part.

Au printemps suivant et jamais plus elles ne sont revenues... on les comprend !

St-Cergue, 2 septembre 1930.

C. Auberson.

RENDEZ A CÉSAR...

M. J. Magnenat, sous ce titre, nous a dit dans le *Bulletin* de septembre dernier que l'apiculteur de Villars-le-Grand pratiquant l'apiculture pastorale à Lignièrès, a ses abeilles sur territoire fribourgeois. Nous en prenons acte, quand bien même l'inspecteur vaudois y met son nez.

Où l'affaire devient élégiaque, c'est ici :

« L'acariose a été trouvée pour la première fois à Lignièrès ou dans les environs en 1928, et les inspecteurs fribourgeois et vaudois n'ont pas autorisé le retour dans leurs cantons respectifs des ruches ayant passé l'été dans la région contaminée avant que le Liebefeld..., etc. »

Parlons de la « région contaminée » : La région de Lignièrès ne l'a jamais été, si ce n'est quand M. Paul Bovet, de Villars-le-Grand amena chez nous ses ruches pastorales, qui elles, furent trouvées atteintes d'acariose. Après le départ des dites ruches pastorales, deux examens rigoureux, faits par le Liebefeld, d'abeilles prises dans toutes les colonies de la « région contaminée », prouvèrent que nos abeilles indigènes étaient indemnes d'acariose.

Comme nous, apiculteurs de Lignièrès, ne voulons pas la mort du pêcheur, disons à l'inspecteur fribourgeois et au vaudois : Messieurs, les lunettes que vous employez au retour d'un camion de ruches pastorales, mettez-les donc aussi à l'aller..., et à M. Paul Bovet : Quand on a failli contaminer les ruchers d'une région en 1928, pourquoi risquer la même aventure en 1930... ? et aux inspecteurs neuchâtelois : Protégez notre région de Lignièrès, afin qu'elle ne devienne pas, comme elle l'est déjà à un autre point de vue, un dépotoir suisse.

B. Béguin, Lignièrès.

* * *

M. Schumacher nous ayant communiqué la lettre de M. Béguin, nous avons demandé des précisions à M. le Dr Morgenthaler. C'est bien dans le rucher de M. Bovet que l'acariose a été constatée à Lignièrès en 1928, et nous regrettons de ne l'avoir pas su plus tôt. Notre ignorance s'explique par le fait que le dit rucher provenait du canton de Fribourg où nous n'avons pas à mettre le nez, selon l'expression de M. Béguin.

Nous ne pouvons d'ailleurs que répéter ce que nous avons écrit, savoir que l'acariose ne paraît pas exister dans le nord du canton de Vaud. Sans être aussi affirmatif que M. Béguin, nous pouvons dire que M. le Dr Morgenthaler a procédé, cette année, à l'analyse de tou-

tes les ruches des districts d'Avenches et de Payerne, plus de 500 échantillons, sans y découvrir l'acarapis.

Au surplus, nous n'avons pas, comme inspecteur des ruchers, à nous occuper de ce qui se passe dans un autre canton que le nôtre. Si nous avons écrit notre « écho » *Rendez à César*, c'est parce que la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* avait dit : « Un apiculteur vaudois avait amené, ici, de Villars-le-Grand, des abeilles contaminées ». Or ces abeilles ne provenaient pas du canton de Vaud. *J. Magnenat.*

ABEILLES ET CONFITURES

Voilà deux ans de suite que, par une chaude journée de septembre, on m'aborde avec ces mots : « Il y a un essaim d'abeilles dans mon galetas. Serait-ce le vôtre ? » Sans répondre à cette question un peu saugrenue, je m'exclame : « Où sont vos confitures ? y êtes-vous allé voir ? — Non ». Vite, nous y allons, et, ce qu'on trouve se devine. Un vrai désastre. « Mais par où entrent-elles donc, ces indignes bêtes ? — Par où ? Elles n'ont utilisé, il est vrai, ni la porte ni les fenêtres, puisque tout était bien fermé. Elles n'ont eu besoin ni des escaliers ni d'une échelle ; mais nous trouverons bien. » Et en effet, une petite fente, due aux caprices du bois qui n'en a jamais fini de « travailler », le trou qu'a laissé un nœud, un montant de fenêtre pas très exactement ajusté, voilà pour les abeilles, sans parler de leurs cousines les guêpes, une porte ouverte à deux battants, et bientôt elles seront un peu là. On oublie trop que ces demoiselles avides de douceur ne sont pas, comme celles de certain conte espagnol, grosses comme des moutons.

En somme, tout cela est une petite chose fort désagréable, pour le propriétaire des confitures d'abord, pour l'apiculteur ensuite, enfin et surtout pour les abeilles elles-mêmes, car on sait ce que risque de leur coûter ce pillage insensé.

J'avais fait toutes ces réflexions, certain d'avoir raisonné en sage, quand j'ai lu, dans un de nos journaux jurassiens, l'entrefilet suivant :

« Une nuée d'abeilles ont pénétré, l'autre jour, à St-Imier, dans une cuisine. L'hôte leur ayant présenté un plat de compote aux pommes, les abeilles se précipitèrent sur cette nourriture. Elles y restèrent tout l'après-midi, et le soir le plat était vide de son contenu. Il faut croire que ces bestioles n'ont pas pu se nourrir convenablement pendant les longs jours de pluie ; elles se rattrapent maintenant que le soleil brille de tout son éclat. »

Que voilà un plat de compote aux pommes mal utilisé ! direz-vous, et comme le brave homme aurait mieux fait d'en régaler sa famille ! C'est aussi mon avis. Nous avons déjà la loque, l'acariose, quoi encore, M. Magnenat, qui lisez tout ce qui s'écrit sur les abeilles dans toutes les langues ? Il nous manquait encore le fléau des bonnes âmes qui donnent leurs compotiers à lécher aux abeilles. Voilà donc une nouvelle croisade à entreprendre : persuader à tous que, si les confitures sont une bonne chose, il faut les manger soi-même ; que, pendant la préparation des confitures, il est prudent de fermer les fenêtres ; qu'un simple papier ne suffit pas pour couvrir les boîtes, mais qu'il faut un couvercle, tout au moins une planchette ; enfin que le pillage de leurs conserves par nos abeilles ne se fait pas à notre profit, mais à notre grand dommage. Il y aurait lieu aussi d'inculquer à nos bestioles quelques principes d'élémentaire honnêteté. On peut tout essayer : les hommes parlent bien d'aller dans la lune.

E. Farron.

ASSEMBLÉE DE LUCERNE

Pour la cinquante-septième fois nos collègues de la Suisse alémanique se sont réunis les 13 et 14 septembre. C'est la cinquième fois que Lucerne les recevait et à cette occasion les pluies avaient cessé, le temps était bien un peu gris, mais le soleil se montrait de temps à autre, le Pilate et autres sommets se dessinaient et le lac, ce joyau de la Suisse centrale, brillait dans toute sa splendeur.

Samedi, à 14 h., la grande salle du Kursaal recevait les six cents apiculteurs accourus de tous les points de la Suisse allemande.

Le comité est à la table d'honneur, M. le Dr Leuenberg, président, dirige les débats. Nous voyons des astres de première grandeur dans la vie politique, des représentants du gouvernement, de l'économie publique au Palais fédéral, de l'université de Zurich, le grand chef des paysans, et, cherchant à se faire tout petit, malgré leurs grosses cocardes blanches, les délégués de la Suisse italienne et romande. Le président remercie le Dr Laur et le Dr Kappeli pour l'aide utile que l'apiculture a trouvée auprès de l'Association suisse des paysans et du Département de l'économie publique. Après avoir adressé une pensée émue aux disparus, il nous dit quelques mots de la récolte 1930. Dans le canton de Berne la récolte a été faible, la Suisse occidentale s'est mieux comportée, dans la région des Alpes elle a été excellente, surtout sur les hauteurs. Le Dr Leuenberg constate que l'apiculture est plus rentable dans les Alpes que sur le Plateau suisse.

L'activité du comité a été intense en 1930, le marché du miel demande une réclame intensive, la société a obtenu une médaille d'argent à l'exposition internationale de la cuisine, la lutte contre les maladies des abeilles demande beaucoup d'attention ; nous possédons un remède efficace contre l'acariose, cependant lorsque la maladie a fait son apparition, la lutte devient opiniâtre pour en venir à bout.



Exposition de Lucerne.

(Phot. obligeamment prêtée par M. Hugo Gerster.)

L'Association s'est augmentée en 1930 de 700 membres avec 100,000 ruches, elle compte actuellement 130 Sections, 17,500 membres, 796,000 ruches. M. Burri, de Malters, parle de la réclame du miel, il préconise des relations régulières entre acheteurs et vendeurs, création de dépôts de miel, adaptation plus sérieuse du prix officiel, meilleures relations avec la clientèle. Il désire aussi un emballage joli, propre et séduisant, des visites aux clients, les cartes postales apicoles, des expositions aux devantures, des insertions dans les journaux ; jusqu'à aujourd'hui, la réclame s'est faite par les Sections, la Caisse centrale rembourse le 50 % des frais occasionnés. M. Burri estime que la réclame dans les grands journaux doit être faite par le comité central.

M. Göldi, président d'honneur, rédacteur de la *Blaue*, nous parle de nouveauté dans la théorie et pratique de l'apiculture : 1° le chauffage des ruches ; 2° le cadre de corps des ruches ; 3° le placement d'une seconde ruche sur une première comme peuple de réserve.

M. Kräenbuhl, d'Ettiswil, développe l'histoire des reines Nigra. Les apiculteurs et apicultrices se retrouvent le soir à l'hôtel de l'Union où 450 couverts sont servis, très belle soirée où nous avons entendu de belle musique, de beaux chants et vu de beaux ballets et danses rythmiques. Les discours n'ont pas été ménagés et la soirée s'est terminée par un bal, nous ne vous cacherons pas que les délégués welches y ont trouvé tant de plaisir qu'à 4 heures du matin ils songeaient



Exposition de Lucerne.

(Phot. obligeamment prêtée par M. Hugo Gerster.)

au repos ; mais la nuit était si belle qu'ils ont encore fait une ballade au bord du lac. La matinée du dimanche fut consacrée à une séance administrative et l'après-dîner chacun prenant, comme but de course, le lieu qui lui plaisait en tenant compte du temps dont il disposait avant le départ du train pour la rentrée au domicile. Les délégués de la Romande ont voulu visiter le musée du Rosenberg situé sur un ravissant coteau au-dessus du lac et de la ville de Zoug en pleine campagne et vergers. La Section de Lucerne avait organisé une exposition d'extracteurs et de matériel apicole qui nous a laissé le meilleur souvenir.

A nos collègues alémaniques merci pour votre cordiale réception, pour votre amabilité et nos félicitations bien sincères à votre comité pour la vitalité dans laquelle il sait maintenir la société des amis des abeilles.

Corcelles, septembre 1930.

C. Thiébaud.

* * *

A l'occasion de cette 57^{me} assemblée générale, les « Amis des abeilles » ont eu l'excellente idée d'organiser une exposition de matériel apicole. Le Section de Lucerne, organisatrice, s'est acquittée de sa très lourde tâche avec une conscience toute germanique et un goût supérieur. C'est dire que cette exposition avait été préparée avec un soin et une minutie auxquels aucun détail n'avait échappé. Et l'œuvre réalisée était vraiment fort belle. La halle de gymnastique de l'école cantonale offrait l'aspect d'un vrai et coquet comptoir apicole. Le bon M. Lehmann, de Berne, rencontré dès la porte, nous explique en souriant que cette exposition est directement inspirée de celle de la Fédération vaudoise au Comptoir suisse de 1929. Peut-être ? En tout cas, ici, c'est plus complet, plus homogène, mieux présenté aussi parce que mieux rassemblé. La plupart des fabricants ont tenu à exposer leurs produits. Leurs noms nous sont connus car leurs annonces figurent aussi aux premières et dernières pages de notre *Bulletin*. Robert Meier, à Künten, présente un imposant assortiment d'outillage ; Ernst Birch, de Küsnacht (Zurich), plusieurs extracteurs, de même que Ferd. Mohr, d'Olten ; Blapp, de Diegten, des ruches et le matériel spécial Perret-Maisonnette, M. Herzog, de Sursee, ses feuilles gaufrées et des pyramides de cire. Fluck, de Steckborn, ses bascules, Dünnenberger, de Baar, ses extracteurs et chaudières à cire, etc., etc. L'équité et la vérité nous obligent à déclarer qu'une exposition semblable constitue pour les fabricants la meilleure des réclames et pour les apiculteurs un précieux et sûr moyen de se renseigner. Réellement, cet exemple, si c'en est un vraiment, est à poursuivre, à étendre et à généraliser. Pour se rendre compte des immenses services qu'il est susceptible de rendre, il faut avoir vu, de ses yeux « vu », la foule des apiculteurs passer lentement d'un groupe à l'autre, s'arrêter, considérer longuement les appareils, les manipuler, en chercher le sens et en établir la valeur. A côté du chédail courant et ordinaire de l'apiculteur, il se trouvait naturellement là des nouveautés étranges, ahurissantes : une ruche à cadres parfaitement circulaires, une autre double, le compartiment voisin pouvant servir soit de magasin à miel soit pour y loger une colonie de réserve. Mais si basse et compliquée ! Elles ont fait rire toutes deux, bien sûr. On a aussi le sens de l'ironie, plus loin que l'Aar.

La Section de Lucerne avait eu la non moins bonne idée d'adjoindre à cette exposition un marché au miel. Installé devant la porte d'entrée, agrémenté de deux tableaux artistiques, tenu par deux aimables Lucernoises en costume national, il attirait tous les regards et

charmait tous les yeux. Le miel était beau. Prix de vente : fr. 4.70 le kilo, bocal en plus. On vendait aussi à ce comptoir les nouveautés en littérature apicole. La presse lucernoise donnait à ce marché la plus large publicité, sous ce nom de guerre HOWO (Honigwoche).

Enfin, les « Amis des abeilles » avaient procédé à un concours d'extracteurs, qui avait réuni une vingtaine d'appareils et (toujours au dire de l'obligeant M. Lehmann), lui au si directement inspiré de celui de Lausanne. On y a employé la même fiche d'appréciation et les épreuves ont suivi le même processus ou à peu près. On a expérimenté pratiquement un appareil de chaque système. Le premier prix a été décerné à un appareil à cadres reversibles construit par les frères Best, à Zurich. C'est un plaisir infiniment rare dans la vie humaine de retrouver ainsi bien loin, des amis qui recueillent et perfectionnent votre pensée. Et c'est aussi un dangereux honneur, difficile et pour ainsi dire impossible à maintenir.

« Qu'importe ! Pourvu que se maintienne longtemps, toujours entre les trois Suisses, cette union étroite, cette émulation si aimable et si salubre constatée à Lucerne et à Lausanne. C'est chose si facile lorsque chacun, comme c'est actuellement le cas, vient à l'autre, le comprend, apporte à l'œuvre commune ses vues personnelles sans les tenir pour uniques et définitives. Et cet ardent souhait est ma conclusion. »

Ed. Fankhauser.

NOUVELLES DES SECTIONS

Montagnes neuchâteloises.

Pour compléter les démonstrations pratiques prévues dans notre programme d'activité, notre section était réunie le 14 septembre au rucher de notre collègue M. Vuilleme, à La Chaux-de-Fonds, qui possède 25 colonies logées dans des ruches D. B. en parfait état, il en est de même de celles d'un autre de nos amis M. Etienne, qui a son rucher sur le même emplacement.

Il s'agissait d'estimer les provisions nécessaires qu'une ruche doit posséder pour hiverner dans de bonnes conditions, et sans que l'apiculteur ait à intervenir avant le commencement du mois de mai.

A cet effet, tous les rayons furent pesés, et le résultat nous fait constater une provision de miel et sirop operculé ou près de l'être de 15 à 18 kg., qui est suffisante pour les ruches visitées.

Une constatation a été faite et qui vient encore appuyer si cela était nécessaire les conseils que notre cher rédacteur nous donne dans le *Bulletin*, pour arriver à avoir un bon contingent de jeunes abeilles qui viennent remplacer les vieilles butineuses, et travailler au premier printemps ; c'est celui d'un nourrissage stimulant fait aussitôt après les hausses enlevées et qui produit une suite dans la ponte surtout pour les années comme celle-ci où la seconde récolte fut absolument nulle, au point que plusieurs ruches sont mortes de faim en plein mois d'août.

Les ruches de notre collègue, secourues à temps et soignées très attentivement avaient encore de belles plaques de couvain operculé et la ponte continuait ; il est réjouissant de voir des colonies dans de pareilles conditions avant la mise définitive en hivernage.

Les débutants présents, ainsi que les vieux ont eu une excellente leçon de chose, qui je crois profitera aussi à nos abeilles parce que chacun s'assurera pendant qu'il est temps encore si chaque colonie est suffisamment pourvue de vivres jusqu'au printemps.

Félicitations à notre collègue pour la belle tenue de son rucher, et remerciements pour la collation qu'il a bien voulu nous offrir, et au cours de laquelle nous avons pu nous entretenir de pas mal de sujets concernant nos chères abeilles. H.

* * *

Section Erguel-Prévôté.

Un oubli de la part du secrétaire, M. Léon Chavannes, à Sornetan, est nommé contrôleur de miel pour le Petit-Val.

Nous avisons tous nos membres que l'exposition de St-Imier n'a pas lieu faute des mauvaises récoltes de tous les produits.

Le Comité fixera l'assemblée de fin d'année dans sa séance du 7 septembre avec le tirage de la tombola. Il sera envoyé des cartes de convocations à tous les membres. Espérons que cette assemblée attirera la majeure partie de nos membres. Le Comité.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir, soigneusement et joliment éditée par la maison Wyss, à St-Aubin (Neuch.), une brochure contenant sous sa jolie couverture une comédie, vive et alerte, faite pour être jouée dans une de nos assemblées apicoles. C'est vivant, il y a de l'esprit et de l'émotion, du goût et facile à jouer, car le décor peut se réduire à peu de chose. Le succès en est certain. Nous nous réjouissons de voir jouer cette amusante et fraîche saynète et nous espérons vivement qu'aucune de nos sections ne négligera cet ingénieux moyen de faire connaître le miel et l'apiculteur.

On se procure la brochure auprès de M. Haesler-Wyss, à St-Aubin, pour le prix de 1 fr. 50, droits d'auteur compris. Nos vives félicitations à notre persévérant collègue, et merci pour son initiative.

Schumacher.

* * *

Nous avons reçu d'autre part la nouvelle édition (la 11^{me}) du Schweizer Imker, publiée par nos collègues de la Suisse alémanique, sous la direction de notre célèbre Dr. Leuenberger. Quel superbe volume, richement illustré et quelle belle documentation sur toute la branche apicole. C'est de la « mise au point » dans tout le sens du mot et nous ne pouvons que recommander cette œuvre à tous ceux qui désirent se documenter et qui lisent l'allemand. Nous devons à M. Leuenberger toutes nos félicitations les plus chaleureuses pour le beau travail qu'il a fourni et la conscience mise au service de cette science qui le passionne.

Nous servirons volontiers d'intermédiaire à ceux de nos lecteurs qui voudront se procurer cet ouvrage, son prix est de 4 fr. 50. On peut aussi se le procurer directement à l'imprimerie Sauerländer, à Aarau.

Schumacher.